Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres.

COMMUNIQUE DU 26 NOVEMBRE 2026

RELATIF A LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE LA NOTE EN REPONSE ET DES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE GAUMONT

DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE

GAUMONT

initiée par

CINE PAR

Agissant de concert avec Madame Sidonie Dumas, Monsieur Nicolas Seydoux, Monsieur Michel Seydoux et Madame Pénélope Seydoux

présentée par

PORTZAMPARC
BNP PARIBAS GROUP

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

Le présent communiqué est établi et diffusé par la société Gaumont en application des dispositions des articles 231-27 et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

Avis important

En application des articles 231-19 et 261-1 et suivants du règlement général de l'AMF, le rapport du cabinet Associés en Evaluation et Expertise Financière (A2EF), représenté par Madame Sonia Bonnet-Bernard, agissant en qualité d'expert indépendant, complété d'un addendum, est inclus dans la présente Note en Réponse.

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité du 26 novembre 2026, apposé le visa n° 26-418 sur la note en réponse (la « **Note en Réponse** »). La Note en Réponse a été établie par Gaumont et engage la responsabilité de ses signataires.

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Gaumont (le « **Document Autres Informations** ») ont été déposées auprès de l'AMF le 26 novembre 2026 et complètent la Note en Réponse.

La Note en Réponse visée par l'AMF et le Document Autres Informations sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Gaumont (www.gaumont.com) et peuvent être obtenus sans frais au siège social de Gaumont situé 30 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF publiera un avis d'ouverture et un calendrier, et Euronext Paris publiera un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres.

Avertissement

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une règlementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Gaumont décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.